

Présents : Michel Blanc, André Rodrigues, Robert Cazala, Marie Graciet, Pierre Gil, Christian Ladet, Georges Bordenave, Philippe Fleygnac

Excusés : Arlette Gineste

8 pouvoirs, ainsi que 10 personnes venues assister à l'AG

Ordre du jour :

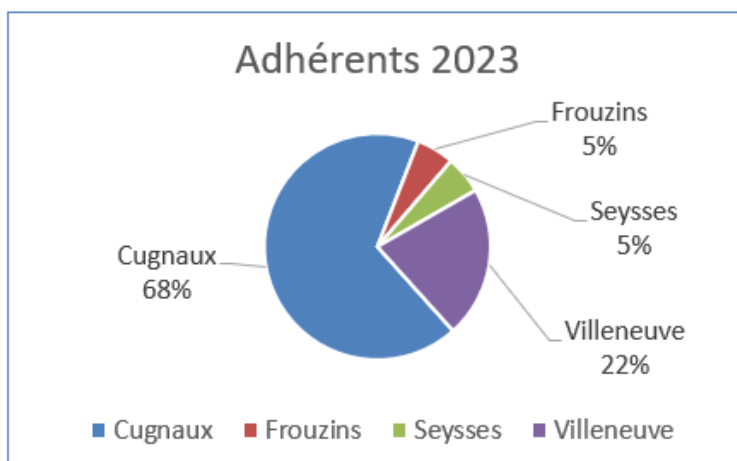
- 1 Rapport moral et vote
- 2 Rapport financier et vote
- 3 Perspectives 2024
- 4 Election du nouveau CA
- 5 Pot de l'amitié

La séance est ouverte par Michel BLANC, président.

1 Rapport moral et vote

1.1 Point sur les adhérents :

79 cotisants en 2023 (et un Vivier de 600 ex-adhérents, dont 252 avec mail).



1.2 Participation aux CCSPL du SIVOM SAGe :

La présence à ces instances est indispensable pour les présents car c'est le seul moyen d'obtenir des informations sur les choix qui déterminent le prix de l'eau et des moyens affectés à son traitement, ainsi qu'assurer un suivi sanitaire satisfaisant.

CCSPL de Toulouse Métropole :

Travaux sur la commune de Cugnaux

Finalité :

- Dissocier les eaux de pluie et les eaux usées
- Créer un réseau pluvial à part entière
- Éviter les débordements

Avancement :

- Le collecteur des eaux usées près de Carrefour Market a connu un retard important suite à un incident technique sur le tunnelier
- Il subsiste quelques chantiers (ex : rue de Cézérou, où une tranchée recueille les conduites EP + EU)

CCSPL de la SPL du SIVOM SAGe :

Rappel sur le périmètre fonctionnel du Sivom de la Saurdrune, avec les communes desservies :

- La **production** d'eau potable concerne Frouzins, Portet sur Garonne, Roques, Seysses, Cugnaux et Villeneuve-Tolosane
- La **distribution** en eau potable est assurée :
 - par Toulouse Métropole pour les habitants des communes de Cugnaux et Villeneuve
 - par la SPL du SIVOM SAGe pour Frouzins, Portet sur Garonne, Roques et Seysses
- Les eaux usées sont traitées par l'usine d'assainissement de Cugnaux qui relève de cette même SP du SIVOM, ce qui donne lieu à des compensations financières par Toulouse Métropole au SIVOM

Par contre :

- le prix de l'eau à Villeneuve et Cugnaux est celui de la Métropole
- la Métropole gère directement tous les travaux sur les réseaux de canalisations de ces 2 villes

1.3 Tarifs de l'eau potable (rapport annuel Sivom 2022) :

TOUTES LES COMMUNES SAUF MAUZAC ET NOÉ				
Année	2020	2021	2022	2023
Part fixe	30,80 €HT/an	30,80 €HT/an	32,40 €HT/an	33,40 €HT/an
0-20 m ³	0,00 €HT/m ³	0,00 €HT/m ³	0,00 €HT/m ³	0,00 €HT/m ³
21-500 m ³	1,54 €HT/m ³	1,54 €HT/m ³	1,62 €HT/m ³	1,67 €HT/m ³
501-1000 m ³	1,69 €HT/m ³	1,69 €HT/m ³	1,78 €HT/m ³	1,87 €HT/m ³
1000-5000 m ³	1,69 €HT/m ³	1,69 €HT/m ³	1,78 €HT/m ³	1,98 €HT/m ³
> 5000 m ³	1,69 €HT/m ³	1,69 €HT/m ³	1,78 €HT/m ³	2,10 €HT/m ³

En supplément de la part revenant à la collectivité, s'appliquent les taxes suivantes :

- Redevance pour la pollution domestique de 0,33 €HT/m³, inchangée par rapport aux années précédentes (perçue par l'Agence de l'Eau)
- TVA de 5,5 %, inchangée

1.4 Changement de traitement de l'eau potable :

Dans le cadre de la rénovation de l'unité de production d'eau potable de Roques, des travaux ont débuté début février 2022 pour changer le traitement d'affinage et le désinfectant utilisé.

- L'ultrafiltration membranaire mise en place en 2006 et en fin de vie aujourd'hui, est remplacée par une désinfection UV (moins d'énergie, moins de réactifs et moins d'eau de lavage qu'avec les techniques membranaires avec un coût de renouvellement moins important).
- Le bioxyde de chlore a été remplacé par du chlore afin de pouvoir interconnecter les réseaux de distribution d'eau potable avec d'autres unités de production d'eau (Saubens, Muret et Clairfont).

Pas d'incidence notable au niveau de la turbidité de l'eau, du goût ou de l'odeur, liés à la potentielle perturbation du microbiote à l'intérieur des conduites.

Un cas d'intoxication a été signalé au collège Montesquieu, lié au « ramonage » de la conduite suite à un puisage effectué sur une borne incendie (et non au changement de traitement).

1.5 Raccordement eaux usées Portet - Cugnaux :

Objet :

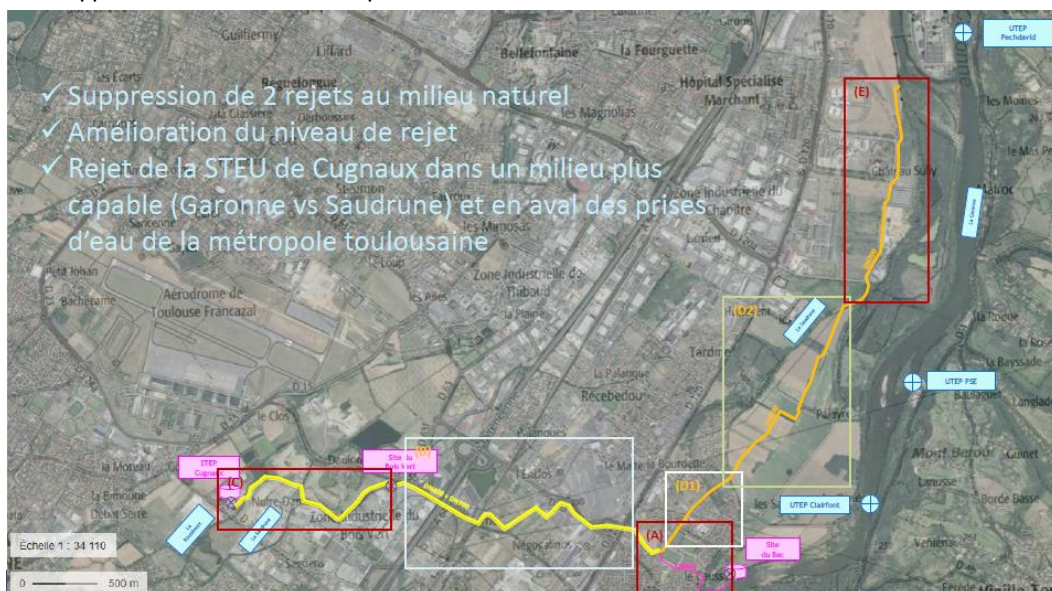
- Transfert des effluents des stations d'épuration de Portet-sur-Garonne (Bac et Bois Vert) vers la station d'épuration de Cugnaux
- Rejet en Garonne des eaux traitées, à l'aval des prises d'eau potable de Clairfont, Périphérie Sud-Est et Pech David (bras inférieur de la Garonne à Toulouse)
- Suppression de 2 stations d'épuration et d'un poste de refoulement

Objectifs :

- Optimiser les infrastructures d'assainissement existantes
- Anticiper les importantes évolutions démographiques
- Répondre aux exigences de qualité, réglementaires et normatives
- Supprimer rejets dans la Saurdrune en amont des prises d'eau métropole
- Supprimer des ouvrages obsolètes et en zone inondable

Projet en 4 volets :

- Réalisation de réseaux de transfert effluents Bac et du Bois vert → Cugnaux
- Réalisation canalisation de rejet effluents Cugnaux → Garonne
- Extension future station d'épuration de Cugnaux 71 000 EH → 126 000 EH
- Suppression des stations d'épuration Bac (12 000 EH) et Bois Vert (2 000 EH)

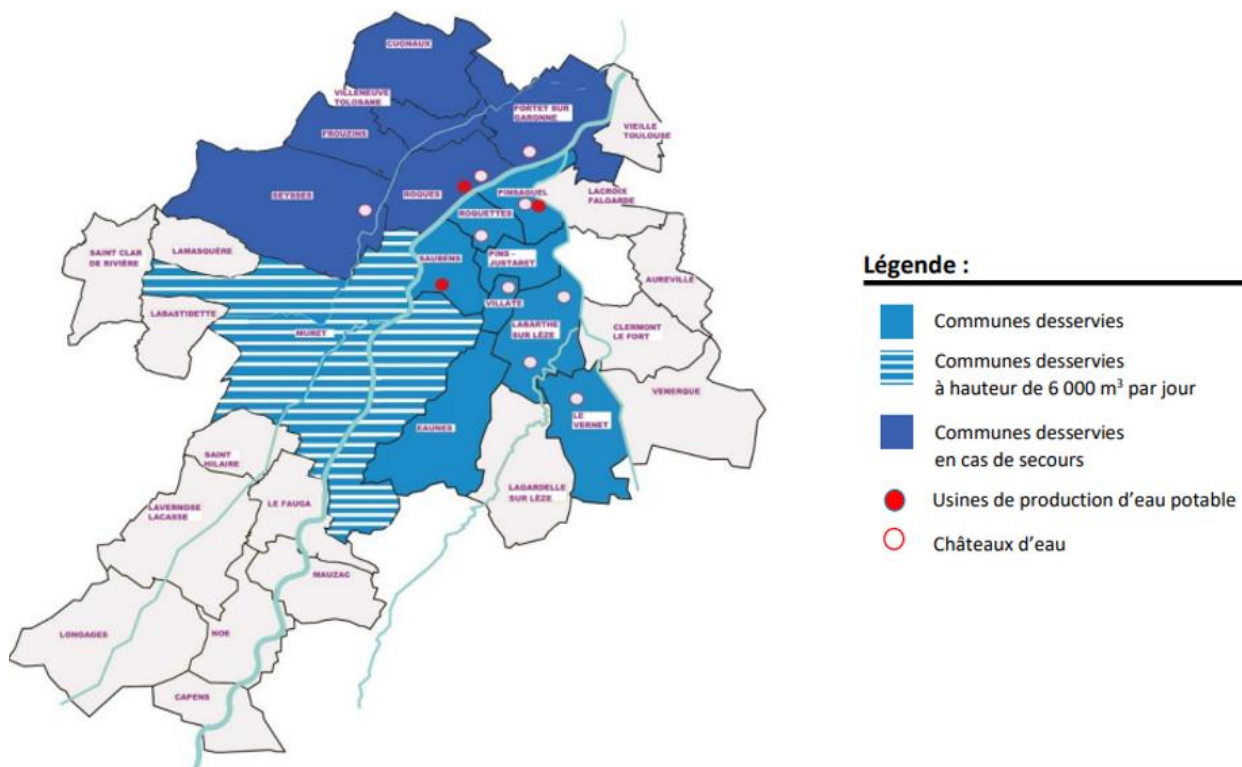


1.6 Usine de production et traitement d'eau - Saubens

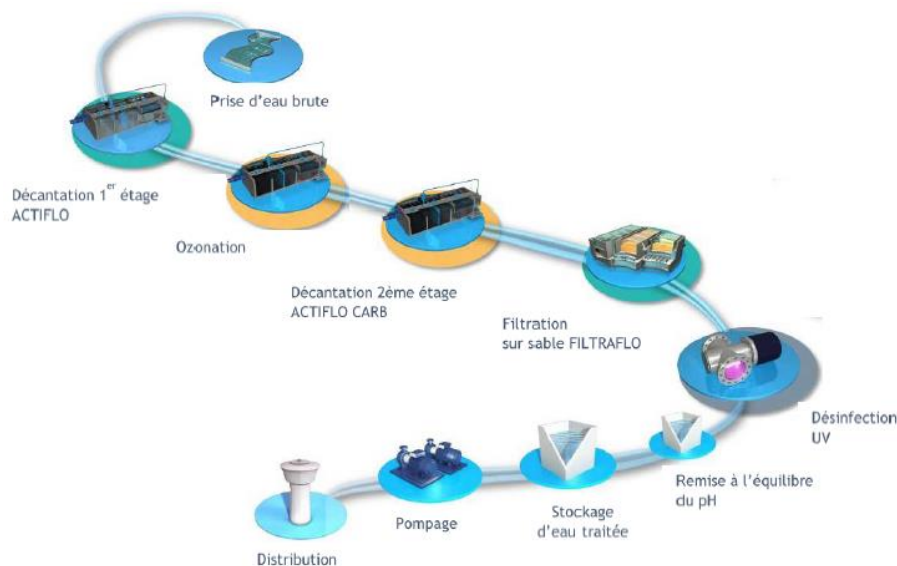
D'une capacité de 20 000 m³/j, elle vise à l'alimenter à horizon 2030, la rive droite du SIVOM SAGe et une partie de la ville de Muret, ainsi qu'interconnecter les trois unités de production d'eau potable (maillage des réseaux) : rive gauche à Roques à Saubens, rive droite et ville de Muret. Ainsi, si une pollution intervenait sur l'une des unités, l'alimentation serait aussitôt assurée par les deux autres (continuité du service d'alimentation en eau potable).

L'inauguration a eu lieu en octobre 2023 en présence notamment de Mme Dominique Faure, Ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité.

Usagers desservis :



Processus de traitement de l'eau :



1.7 Stand forum des associations :

Notre présence sur le stand et sur les marchés nous permet de présenter l'association, d'informer les usagers ainsi que de recueillir leurs difficultés. Deux cas nous ont notamment été soumis : l'un concernait une facturation anormalement élevée et l'autre, un cas de pression d'eau très faible. Pour ce dernier cas, l'association prévoit une intervention sur place. Ceci souligne le rôle de médiation de l'association.

Rappel : selon les dossiers instruits, notre association peut exercer auprès de ses adhérents qui le souhaitent, un rôle de médiation vis-à-vis de Toulouse Métropole et du SIVOM SAGe, s'agissant de litiges de facturation, de problématiques de fuites d'eau ou de qualité etc.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité

2 Rapport financier et vote :

Le trésorier présente le bilan financier :

- dépenses 150,85 € (envoi de courriers, papeterie, imprimeur, don à Eau Secours 31)
- recettes 400,00 € (cotisations et dons)
- solde compte : 2210,90 €
- solde livret : 8592,55 €

A signaler que depuis début 2023, la banque prélève mensuellement des frais de tenue de compte (53,90€ à ce jour).

L'essentiel du montant des fonds de l'association datent d'une époque où le nombre d'adhérents était important (+ de 500), avec des actions impactantes à gérer. Actuellement notre activité est essentiellement administrative. Pour autant, ces fonds sont nécessaires au cas où il serait nécessaire d'ester en justice et faire face aux frais d'avocat, souvent élevés, ou de contribuer aux actions de défense des usagers. Par ailleurs, cela permettra, le cas échéant, d'organiser une réunion publique, qui engendrera des frais.

La demande de subvention déposée en mairie de Cugnaux, relative à l'achat de matériel informatique (1 PC et une imprimante) n'a pas été retenue, la mairie n'accordant de subvention à aucune association. En revanche, bien qu'elle n'y soit pas tenue, elle accepte de mettre à disposition une salle et des moyens techniques dans le cadre d'une réunion publique qui pourrait être organisée par l'association.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité

3 Perspectives 2024

3.1 Ressource en eau :

- Amélioration qualité de l'eau : vigilance de l'Association des Usagers vis à vis des SPLs
- Disponibilité de la ressource : quantité d'eau disponible, changements climatiques, incidence de l'agriculture intensive, nouvelles pratiques agricoles, nécessité rétention de l'eau pour alimenter les nappes...
- Moyens d'action :
 - L'asso reste très vigilante lors des réunions des SPL et intervient dès que nécessaire
 - Partage d'information le plus large possible, bientôt relayé par le site internet

Nous prévoyons d'organiser la visite des usines de production d'eau potable de Roques et Saubens (1er trimestre 2024). Ce sera l'occasion d'échanger avec le Chef de Projet en charge des ouvrages d'eau potable ainsi que le Chef de Projet en charge de la partie assainissement.

3.2 Réunion publique :

L'association projette d'organiser une réunion publique (conférence thématique) afin de présenter à la population un ou des sujets relatifs à la ressource eau, avec la participation d'intervenants scientifiques et de professionnels des usines de production et des usines de traitement des eaux usées sur le ou les sujets choisis. Il reste à définir la thématique, identifier le ou les intervenants, prévoir la logistique (salle, moyens techniques...) et choisir les supports de comm.

3.3 Nom et logo de l'asso

Le nom de l'association étant trop lourd et compliqué à retenir, il a été décidé de trouver un nouveau nom court et explicite. De même, le logo était peu attrayant et demandait à être rajeuni. Suite à un vote à main levée, ont été **validés en séance** :

- Le nouveau nom « **La Goutte d'Eau** »
- Le nouveau logo



Le changement de nom doit faire l'objet d'une mise à jour des statuts.

Devront être également modifiés / mis à jour l'intitulé bancaire, les différents formulaires et modèles de mail, le tampon et le site Internet.

3.4 Création d'un Site Internet :

Un site Internet a été créé (il existait dans le passé). Il sera la vitrine de l'association. Il permettra de publier des articles à destination des adhérents ou non adhérents ainsi que de centraliser les documents et fichier de l'association.

Réalisé :

- Site construit dans les grandes lignes (Wordpress)
- Hébergeur défini (OVH)
- Module d'adhésion, de paiement et de dons en ligne installé (Helloasso)

A faire :

- Mettre à jour le nom et le logo de l'asso (voir plus haut)
- Valider la structure du site
- Construire un « blog » (mise en ligne d'articles)
- Construire une galerie photo
- Alimenter le site et le tenir à jour

4 Election du nouveau CA :

Le conseil d'administration démissionne. Les membres du nouveau CA qui se présentent sont : Michel Blanc, Georges Bordenave, Robert Cazala, Philippe Fleygnac, Pierre Gil, Arlette Gineste, Marie Graciet, Christian Ladet, André Rodrigues. Le CA devra se réunir rapidement pour élire le nouveau président.

L'AG vote à l'unanimité pour cette liste.

L'Assemblée Générale se termine à 22h30.

Le président

Le Secrétaire

Le Trésorier